



Demission d'un cadre avant la date

Par **jeff12**, le **06/08/2013** à **08:26**

je suis cadre commercial.J'ai demissionne le 08 juin de mon poste et en accord verbal avec ma direction nous étions d'accord pour que je parte vers le 22 aout soit 2mois et 10j apres le debut de mon preavis. Je commence le 2/9 dans mon prochain poste.Nos relations se sont dégradées et je voudrais partir maintenant(6 aout)Qu est ce que je risque ? peut il m'obliger a rester.puis je tout de meme attaquer poste le 2/09.

merci de vos reponses

Par **P.M.**, le **06/08/2013** à **08:39**

Bonjour,

Si vous n'exécutez pas le préavis, l'employeur pourrait vous réclamer des dommages-intérêts fonction du préjudice subi par l'entreprise et même attaquer le nouvel employeur en déloyauté si vous êtes embauché avant son terme en n'étant pas libre de tout engagement...

Par **jeff12**, le **06/08/2013** à **08:56**

merci pour la reponse. Si je me mets en maladie COMMENT CA PEUT SE PASSER.

MERCI

Par **P.M.**, le **06/08/2013** à **09:19**

Ce n'est pas vous qui pouvez vous mettre en maladie mais le médecin traitant prescrire un arrêt-maladie si votre état de santé le justifie, lequel ne prolonge pas le préavis qui se terminera donc à son terme initial...